

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024

Présents : MM Didier REY, LECHIT Christian, Gervais CILLAIRE, Joël LABORDE-RAYNA, Nathalie CUYEU, David VIRENQUE, Hélène LAVEDRINE, Julien GARRIDO, Graziella ARMENGOL, Alexandre ALVES, Sylvie CAUMONT, Aurélie MARQUE-ROUSSEAU, Thibaud LABORDE-GANNE, Sylvain CAZENAVE, Robert GIMENEZ, Liliane MOYEN, Jean-Marc GUYOMARD, Christian PIGERON, Sébastien GARRIDO.

Pouvoirs : Caroline BULLY à Sylvie CAUMONT, Alain LABESCAT à Nathalie CUYEU, Martine CAVAILLOLE à Aurélie MARQUE-ROUSSEAU.

Secrétaire de séance : Jean-Marc GUYOMARD

I) Vote du procès-verbal du conseil du 20 février 2024

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

II) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Un point sur les diverses actions portées par la CCLO depuis le conseil du 20 février 2024 sera effectué à savoir l'ensemble des projets économiques et le projet de zone industrielle bas carbone.

Le plan climat air énergie territorial est en cours de réalisation. C'est un outil de définition et de conduite de la politique locale de lutte contre le changement climatique. Dans ce cadre-là, un colloque s'est tenu sur « les synergies à mettre en place entre les acteurs pour avoir une gestion durable de la forêt ».

Une réunion est prévue début avril pour faire le point avec les services et les élus de la CCLO sur les divers dossiers voirie.

III) PERSONNEL

a) Organisation des services

Une réflexion est en cours suite au nécessaire développement des actions à mettre en œuvre après la création de la commune nouvelle, à la nécessité de développer la polyvalence des agents et à la baisse des effectifs scolaires. Le conseil procède à l'actualisation du tableau des emplois prenant en compte des évolutions de grades.

IV) AFFAIRES SCOLAIRES-JEUNESSE

a) Compte rendu du dernier conseil d'école

Un point est réalisé sur le dernier conseil d'école. Plusieurs sorties sont prévues jusqu'à la fin de l'année dont une à Arette. Des cycles natation, tir à l'arc et sarbacane, foot, vélo, chorale, olympisme, des sorties nature ont été mis en place. L'école du Hameau d'Urdès fréquentera la bibliothèque de Lacq. Des plantations de haies vont être réalisées. Le parc informatique doit être inspecté. Un photocopieur couleur équiper l'école du Hameau d'Urdès.

b) Prévisions d'effectifs à la rentrée 2024-2025

Les 4 classes devraient être maintenues à la prochaine rentrée scolaire. La situation deviendra critique à la rentrée 2025-2026.

V) PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT

Le programme des travaux de voirie 2024 est en cours de finalisation. Des travaux de reprise de revêtement s'imposeront. Des curages de fossés seront effectués.

Des travaux doivent être engagés sur la salle des sports afin de mettre fin aux infiltrations toujours présentes. Le vestiaire doit être repris. Des travaux seront effectués dans le cadre du décret tertiaire. Une priorisation des actions à engager sur l'école et la salle des sports sera effectuée.

La collectivité, lors du conseil du 18 mars 2022, a décidé de procéder aux acquisitions foncières nécessaires pour mener son programme d'investissement. La signature de l'acte SAJUS reste à finaliser.

Des travaux sur le stade d'honneur restent à finaliser. L'acquisition d'un nouveau robot s'imposera. Une analyse comptable de l'ensemble des sommes affectées à l'activité foot depuis une dizaine d'année est sollicitée.

M. Chevalley sera chargé de travailler sur le projet de centre technique municipal.

Des travaux seront effectués sur le cimetière du Hameau d'Urdès. Le projet consiste à déplacer le jardin du souvenir et le columbarium afin de dégager de l'espace, créer 16 emplacements et mettre le cimetière aux normes accessibilité. Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'Etat. Le fonds de concours de la CCLO pourra être actionné.

L'extension d'une cellule commerciale sera réalisée. Elle sera précédée par le transfert de la poste en Mairie.

L'entretien des bâtiments communaux nécessitera l'inscription de crédits pour la réalisation de divers travaux. Des travaux seront engagés sur la mairie pour permettre l'accueil de l'activité postale

Des contrats sont en cours de renégociation (désenfumage, contrôle remplacement extincteurs, contrôles règlementaires...).

Des travaux de reprise de système d'assainissement seront réalisés sur le Hameau d'Urdès.

La commune est en train de reprendre son schéma communal de défense incendie avec le syndicat des trois Cantons sur l'ensemble du territoire communal au vu des évolutions règlementaires qui ont impacté ce dispositif.

Des travaux conséquents devront être réalisés pour déconnecter le pluvial du réseau d'assainissement au droit de divers bâtiments (maison pour tous, école, agence intérim, tribunes stade...)... Une réflexion est en cours sur ce point avec Gave et Baïse. En l'absence de réalisation de ces travaux, la commune sera appelée à payer des pénalités. Lesdits travaux devraient être subventionnés à hauteur de 50%.

VI) FINANCES

a) Budget annexe Mariaü 2024

M. le Maire rappelle que M. Vignasse vient d'être mandaté pour travailler sur le projet de redécoupage du lotissement afin de faciliter sa commercialisation. Le projet de budget Mariaü s'équilibre à 283 788,12 en fonctionnement et à 268 788,12 € en investissement. Les ventes restant à réaliser doivent permettre de couvrir la quasi-totalité du déficit de l'opération, des subventions d'équilibre ayant déjà été versées en 2014 et 2015 par le budget général. Le versement d'une subvention complémentaire de 16 788,12 € s'avèrera néanmoins nécessaire.

b) Les priorités du budget 2024

Pour travailler sur le projet de budget 2024, il s'est avéré nécessaire de cumuler les budgets des communes historiques tant en prévisions qu'en réalisations, ce que nos applications comptables ne permettaient pas. L'année 2024 doit également prendre en compte la comptabilisation des dépenses et recettes effectuées en fin d'année 2023 pour les deux communes historiques. Le budget doit permettre de financer une année globale, journée complémentaire comprise pour le fonctionnement soit 14 mois d'exercice.

Les objectifs poursuivis par la commune depuis plusieurs années sont les suivants :

- Limiter la hausse de la section de fonctionnement tout en conservant un niveau de service aux usagers équivalent,
- Continuer à optimiser les interventions des services,
- Dégager des marges de manœuvre pour financer les investissements,

- Donner priorité aux investissements générateurs d'économie (isolation, changement de système de production d'énergie, décret tertiaire...) et ceux productifs de revenus. Sur ce point une réflexion sera engagée sur la mise en œuvre de photovoltaïque sur les bâtiments communaux.

Les divers dispositifs existants sur Lacq seront étendus au territoire élargi.

Tout comme c'est le cas pour l'ensemble des acteurs économiques et des particuliers, le budget 2024 sera marqué par l'inflation qui pèse sur les coûts de fonctionnement des services.

c)La structure du budget 2024

La section de fonctionnement

En dépenses,

La section de fonctionnement retrace la vie courante des services de la collectivité. Ce sont essentiellement les charges à caractère général et les charges de personnel qui sont en progression en raison de l'inflation d'une part et de la nécessaire réalisation de recrutements.

Les charges à caractère général (fournitures électricité, gaz, assurances, alimentation...) sont fortement touchées par l'inflation pour un niveau de consommation similaire à celui de l'an passé.

Le coût de l'électricité doit continuer à augmenter. Le dispositif d'amortisseur électrique sera maintenu. Les charges liées au chauffage au gaz devraient, quant à elles, fortement augmenter. Un suivi méticuleux de ces postes est effectué par les services.

La mise en œuvre d'une programmation culturelle continuera de mobiliser de façon plus que conséquente le budget de fonctionnement.

Il est également rappelé que les dépenses non obligatoires représentent une part importante du budget de fonctionnement.

Le poste personnel sera revalorisé suite à l'extension du régime indemnitaire aux agents issus de la commune historique d'Urdès. L'équilibre sur une nouvelle organisation optimale des services devra être recherché. La commune emploie 23 agents pour 13 équivalents temps plein répartis entre les services administratifs, techniques, école, restauration scolaire, cantine, entretien, culture dont deux sont mis à disposition par Atout Service. Trois agents sont actuellement en arrêt maladie, deux ont manifesté leur souhait de réduire leur activité.

Les aides allouées aux administrés seront revalorisées en raison de l'augmentation des personnes éligibles. En parallèle, de nombreux événementiels seront organisés : voyages divers, Noël des enfants, Fête des mères...

Une somme de 120 000 € a été inscrite pour honorer les diverses demandes de subventions. Une commission sera prochainement chargée de procéder à l'étude des demandes avant de procéder à la répartition desdits crédits.

En raison de la mise en œuvre de la M57 qui se caractérise par la fongibilité des crédits, les dépenses imprévues ont été supprimées. Des virements entre chapitres seront possibles mais plafonnés à 7,5%. Il est proposé, pour ce faire d'abonder le chapitre 65.

Les prélèvements sur les budgets de fonctionnement restent à un niveau élevé (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales suite à la mise en œuvre du nouveau pacte de solidarité financière avec les services de la CCLO, contribution au redressement des finances publiques et au financement de la Couverture Maladie Universelle).

En recettes,

Les recettes de fonctionnement augmenteront faiblement. Avec la création de la commune nouvelle, la commune percevra désormais un fonds d'amorçage de 15 €/habitant.

Les services que rendus aux administrés sont déficitaires (cantine, aide à domicile, location des salles...). Des actions ont déjà été engagées sur ces points. Les produits des services augmenteront. Ils prennent en compte désormais les remboursements des frais de garderie et l'encaissement des recettes des divers spectacles organisés par la commune.

Le niveau des impôts et taxe reste stable. Le montant de l'attribution de compensation versée par la CCLO est élevé.

Le niveau des loyers recensé dans les autres charges de gestion courante reste important. Ce chapitre prend en compte désormais les remboursements d'assurance (enregistrés en M14 au chapitre 77) suite à la mise en œuvre de la M 57.

La section d'investissement

En dépenses,

Le programme d'investissement de la collectivité a été notamment étudié en commission bâtiments, voirie, réseaux. Les restes à réaliser sont restreints. Ils concernent des travaux sur le patrimoine communal (bâtiments et voirie). Les efforts seront poursuivis pour réduire les coûts de réalisation des différentes opérations (définition des projets, négociations...).

Une opération projets futurs a été réactivée en 2023. Elle pourra être utilisée notamment pour abonder les crédits de l'opération local technique.

En recettes,

Les recettes d'investissement sont réduites. Le montant des subventions est faible.

La commune percevra du FCTVA, la taxe d'aménagement. Le financement de l'opération extension d'une cellule commerciale reste posé.

Des ventes de terrains à vocation économiques seront réalisées.

Le virement de la section de fonctionnement permettra de financer les investissements.

d) L'endettement

Le montant des annuités s'élève à 178 433,77 € avec 145 707,12 € de remboursement de capital et 32 716,65 € en intérêts. L'emprunt souscrit par la commune d'Urdès pour financer la construction de la salle et de l'école s'achèvera en 2025.

Le conseil municipal vote le projet de budget 2024 présenté par M. le Maire.

e) Fixation des taux des trois taxes locales

Monsieur le maire présente à l'assemblée les états de fiscalité concernant respectivement les deux communes historiques. Il est précisé que la commune percevra en parallèle des allocations compensatrices et sera impactée par une contribution par le biais d'un coefficient correcteur au titre de la fiscalité locale.

La commune ne possède plus de manœuvre en matière de fiscalité, la taxe d'habitation sur les résidences principales a été supprimée et la taxe sur le foncier bâti des établissements industriels devant être écrêtée de 50 %.

Le conseil municipal décide de reconduire les taux de fiscalité à savoir le taux de foncier bâti à 19,66 %, le taux de foncier non bâti à 14,83% et le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 4,55 % et de les étendre à la commune historique d'Urdès.

f) Vote du budget

Le conseil municipal valide à l'unanimité le projet de budget primitif 2024. En investissement, le budget s'équilibre à 2 380 000,00 €. En fonctionnement, le budget s'équilibre à 2 940 000,00 € dont 1 675 507, 69 € épargnés pour financer l'investissement. Le besoin de financement de l'investissement est d'environ 198 352,67 €.

g) Subventions

Le conseil municipal procède à la première attribution de subventions qui comprend les demandes de subventions les plus urgentes.

VII) URBANISME

a) PLU

Une révision a été engagée par la CCLO désormais compétente en la matière concernant la possibilité d'installer des champs de photovoltaïque sur d'anciens puits. L'enquête publique vient de démarrer.

b) PLUI/PLH.

Un point sur la procédure PLUI qui vient d'être engagée par la CCLO sera effectué. Le projet d'aménagement et de développement durable vient d'être débattu. La procédure de sursis à statuer sera proposée. Le projet de PLUI doit être arrêté d'ici la fin de l'année. Le travail sur le règlement doit être engagé prochainement. La réflexion sur les trames urbaines est en cours.

Au regard de la lourdeur de la procédure actuelle, l'ensemble des points posant problème au niveau du PLU communal doivent être identifiés.

c) Zone d'accélération des énergies renouvelables

Les communes doivent définir, après concertation avec leurs administrés, des « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ». La définition de ces zones doit permettre de favoriser l'implantation des installations d'énergie renouvelable : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie....La commune a été sollicitée par Total Energies renouvelables et par la CCLO sur ce point.

Mais ces zones ne sont pas exclusives, des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones, et l'autorisation d'un projet reste soumise à une instruction au cas par cas. M. le maire rappelle que les conseils municipaux des communes historiques de Lacq et d'Urdès ont approuvé la liste des parcelles au titre des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Les dossiers avec cartographie ont été mis à disposition du public pour concertation.

En l'absence d'observation, le conseil confirme les zones telles qu'arrêtées en fin d'année par délibérations respectives des conseils municipaux des communes de Lacq et d'Urdès.

VIII) PROGRAMMATION CULTURELLE

Les spectacles suivants sont prévus jusqu'à la fin de l'année :

- Le 05/04/2024 : un concert du groupe Lous Pibalous à l'Eglise,
- Le 25 mai : Los Hermanos Sanchez à l'Agora,
- Le 12 ou 13 octobre : une soirée Cabaret à l'Agora,
- Le 22 novembre : concert Papel Morado (concert de rock/reggae/rapp).

IX) QUESTIONS DIVERSES

a) Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas

d'évènement sur la commune. La liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune sont :

- les aléas naturels : le risque météorologique, le risque inondation, le risque mouvement de terrain, le risque feux de forêt.
- Les aléas technologiques : le risque lié au transport de marchandises dangereuses par voies ferrées, voies routières et canalisations et le risque industriel.

Un exemplaire du plan communal de sauvegarde actualisé est remis aux élus.

b) Forêt

Un point sur la situation de la forêt sur les deux communes sera réalisé. Des travaux conséquents d'élagage notamment ont été réalisés au bois de Lacq. Le bois a été débité. Le conseil propose de vendre ce bois au tarif de 50 €/stère/bois coupé, livré.

4 lots seront proposés à l'affouage sur le hameau d'Urdès réservés à des personnes aguerries, 4 lots seront proposés sur Lacq. Les tarifs de vente seront de 20 €/stère pour du chêne, 10 € pour du bois blanc.

Une communication globale sera effectuée auprès de la population.

c) Télétransmission des actes

Suite à la création de la commune nouvelle, il est décidé d'adhérer au dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

d) Miss Landes Béarn

Le conseil municipal se félicite de l'élection de Lena MATOS DA COSTA en tant que 2^{ème} Dauphine au concours Miss Landes, Béarn.

d) Dates à retenir:

- Le 05 avril à 9h00 : commission des impôts
- Le 05 avril 2024 : concert Ious Pibalous,
- Le 07 avril 2024: foulées du Bassin de Lacq,
- Les 13 avril 2024 : fête du Printemps
- Le 05 mai 2024 : vide grenier Rotary/journée familles de l'APE
- Le 08 mai 2024 commémoration
- Le 25 mai 2024 : concert Ramon SANCHEZ
- Le 09 juin 2024 : élections européennes
- Le 14 au 15 juin 2024 : fêtes de Lacq
- Le 25 juin 2024 : journée Olympisme
- Fin juin 2024 : fête de l'école
- 14 et 15 septembre 2024: fêtes d'automne
- Septembre/octobre : voyage des dames/sortie des aînés
- 12 ou 13 octobre 2024 : soirée cabaret
- Le 11 novembre 2024 : commémoration,
- Le 22 novembre 2024 : concert de rock Hurry Train et Papel Morado
- Décembre : marché de Noël/Noël des enfants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le secrétaire de séance

Jean-Marc GUYOMARD



Le Maire,

Didier REY

